

Dossier de presse

Recentralisation du rSa

*Convention entre la
Préfecture des
Pyrénées-Orientales
& la MSA Grand Sud*



L'essentiel & plus encore



Le communiqué de presse

Convention Préfecture – MSA Grand Sud : Soutenir l'insertion des bénéficiaires du rSa.

Mercredi 25 janvier à la MSA de Perpignan, Rodrigue FURCY, Préfet des Pyrénées-Orientales, et Julien Le Cozannet, Directeur Général MSA Grand Sud, ont signé une convention de recentralisation du revenu de solidarité active (rSa), formalisant la nouvelle organisation de la gestion du rSa dans le département. Cette signature marque l'aboutissement d'une volonté forte de collaboration entre l'Etat, la MSA, la CAF et le Département des Pyrénées-Orientales, dans le but de simplifier l'accès aux droits tout en renforçant l'accompagnement du retour à l'emploi.

Le dispositif de recentralisation du rSa est mis en place à titre expérimental jusqu'à fin 2026. Il est pratiquement unique en France métropolitaine, puisque seule la Seine-Saint-Denis a déjà lancé une telle expérimentation.

Ainsi, le 28 février 2022, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a signé avec l'Etat une convention pour recentraliser le rSa. Sa gestion, compétence donnée aux Départements en 2004, retourne à l'Etat. La CAF et la MSA deviennent les gestionnaires de la prestation rSa.

Par conséquent, la CAF des PO a signé la convention avec l'Etat en juin. Et la MSA Grand Sud a signé la convention avec L'Etat mercredi 25 janvier pour officialiser une expérimentation déjà mise en place depuis le 1er juin 2022. L'application est rétroactive au 1er janvier 2022

Un seul interlocuteur

Dorénavant ce n'est plus le Département mais la MSA Grand Sud qui gère l'attribution du rSa pour les adhérents du monde agricole.

Concrètement, qu'est ce que cela change pour les bénéficiaires ?

Concernant le versement de l'allocation, rien ne change. La MSA gérait déjà le versement du rSa



La nouveauté est au niveau de l'ouverture des droits, qui passe sous la responsabilité de la MSA.

Jusqu'à-là le Département évaluait les revenus et déterminait si la personne avait ou non droit de percevoir la prestation.

Désormais, la MSA Grand Sud prend en charge l'instruction administrative de la demande et la décision d'ouverture des droits, le contrôle sur les dossiers, l'examen des réclamations et des recours contentieux, le recouvrement des indus portant sur le versement du rSa, ainsi que le versement de cette prestation.

Ce nouveau dispositif d'attribution est plus fluide. Auparavant, le Département évaluait les ressources pour déterminer l'ouverture des droits des ressortissants agricoles, ce qui nécessitait des échanges systématiques avec la MSA.

De même, les bénéficiaires ou les demandeurs n'ont plus qu'un seul interlocuteur pour les demandes et la gestion des aides. Le système devient plus lisible : le rSa c'est la MSA et l'insertion c'est le Département.

Autre avantage : grâce à son guichet unique, la MSA peut étudier la situation de l'adhérent et attribuer des droits connexes au rSa comme la Complémentaire Santé Solidaire.

Soutenir le volet de l'insertion

L'enjeu fondamental du Revenu de Solidarité Active est de permettre le retour à l'emploi du bénéficiaire. Le rSa est un revenu de subsistance le temps de retrouver une place dans le marché du travail, durant une période de forte fragilité où le bénéficiaire a besoin d'un soutien adapté à ses difficultés, parfois même pour lui permettre de se reconstruire.

Les Pyrénées-Orientales sont l'un des départements les plus précaires de France et d'Occitanie.

En prenant en charge la gestion du rSa, les organismes de protection sociale en déchargent le Conseil Départemental qui peut alors concentrer ses efforts sur la problématique de l'insertion. Il peut ainsi mettre en place davantage de dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires du rSa (dans le domaine du numérique, du développement durable, des services à la personne....).



Les personnes signataires et les personnes présentes

Les signataires

Rodrigue FURCY – Préfet des Pyrénées-Orientales

Julien Le Cozannet – Directeur Général MSA Grand Sud

Les participants à cette rencontre

Sophie Bonnery – Présidente MSA Grand Sud
Suzanne Rodenas – Directrice adjointe MSA Grand Sud

Patrice Bouzillard – secrétaire général adjoint préfecture des
Pyrénées-Orientales

Éric DOAT, Directeur de la DDETS
Angèle MADZAR, Cheffe du pôle Entreprises, Emploi, Economie
Alissa MEUNIER, Chargée de mission



